

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 2 juillet 2013

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers Sylvain Dubé, Nicholas Ouellet, Robert Bérubé et Daniel Jean.

Absents : M. Jean Santerre

168.07.13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 soit accepté tel que présenté.

169.07.13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2013

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2013 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

170.07.13

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 2 juillet 2013			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES		MONTANTS
Élus	Allocations juin 2013		2 304.21 \$
Frédéric Lee	Salaires sem. du 26-04-2013 au 22-06-2013		2 596.64 \$
Employés municipaux	Salaires sem. du 26-04-2013 au 22-06-2013		18 714.22 \$
REER employeur	Salaires sem. du 26-04-2013 au 22-06-2013		986.25 \$
REER employés	Salaires sem. du 26-04-2013 au 22-06-2013		986.25 \$
	Total:		25 587.57 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Petite Caisse	Poste et divers	3852	596.34 \$
Mobilisation Estrie	Insc. U.Rurale du Québec	3869	373.67 \$
Michel Hudon	Remb. Taxes	3868	2 160.75 \$
Gervais Lévesque	Frais déplacement	3867	93.60 \$
Petite Caisse	Fournitures camp de jour	3864	361.66 \$
Frédéric Lee	Frais déplacement	3863	167.40 \$
Yves Lévesque	Crédit de taxes	3861	2 101.30 \$
Éliane Vincent	Jeux camp de jour	3862	431.15 \$
Richard Ruest	Bottes	3865	150.00 \$
Garage N. Thiboutot	Achat tracteur Kubota	3858	27 938.93 \$
Frédéric Lee	Remb. Paiement SAAQ	3857	268.38 \$
École La Pruchière	Don annuel	3853	2 000.00 \$
Baseball min. La Pocatière	Don	3856	25.00 \$
Fabrique St-Pacôme	Don	3855	30.00 \$
Min. Sécurité publique	Quote Part Police	3854	43 135.00 \$
Régie inter-mun. incendie	Quote Part	3851	7 147.55 \$

Amusements Cyclone	Jeux gonflables	3866	1 207.24 \$
Accès D			
Hydro-Québec	Lumières de rue	16813-78582	1 503.47 \$
Hydro-Québec	Caserne	15511-34723	133.11 \$
Hydro-Québec	Baseball	15511-52407	30.24 \$
Hydro-Québec	PP1	15511-68174	404.08 \$
Hydro-Québec	Parc	15511-26178	253.73 \$
Hydro-Québec	P3-P4	15510-64174	1 026.74 \$
Hydro-Québec	Étangs	15510-23802	2 242.48 \$
Hydro-Québec	PP3	15510-65734	89.31 \$
Hydro-Québec	PP2	15510-27794	271.05 \$
Hydro-Québec	Biblio	15510-40247	391.67 \$
Hydro-Québec	PP5	15510-47983	90.74 \$
Hydro-Québec	Chalet	15511-31049	253.73 \$
Hydro-Québec	PP4	15511-47234	89.31 \$
Hydro-Québec	Centre Communautaire	15511-47234	683.51 \$
Hydro-Québec	Ctr. Comm. Agrandis	15511-92883	605.75 \$
Hydro-Québec	Croix	15511-34723	50.22 \$
Hydro-Québec	Station rue Plourde	16811-79401	86.47 \$
Bell	Chalet	16815-69283	133.94 \$
Bell	Télémetrie	16815-85519	84.78 \$
Bell	Télémetrie	16815-59030	84.78 \$
Bell	Internet	15511-86918	30.99 \$
Bell	Télémetrie	16815-33422	84.78 \$
Bell	Bureau	16815-42734	299.73 \$
Vidéotron	Tel. Bibliothèque	16811-32886	107.28 \$
CSST	Frais mensuels	15614-54291	909.31 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	15614-82986	3 822.03 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	15614-54291	8 393.48 \$
Cartes de crédit			
Postes Canada	Timbres	Direction	289.74 \$
Guichet	Fonds de caisse	Direction	200.00 \$
Divers restos Québec	Repas (4) congrès ADMQ	Direction	76.64 \$
Canadian Tire	Verres plastiques	Direction	5.16 \$
S.A.Q.	Boissons St-Jean	Direction	104.58 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			111 020.80 \$
TOTAL SALAIRES			25 587.57 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			111 020.80 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			103 868.31 \$
GRAND TOTAL :			240 476.68 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 2 juillet 2013 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

171.07.13

SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a adopté, le 10 avril 2013, un second projet de schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tout organisme partenaire (dont les municipalités locales du territoire) peut donner son avis sur le document;

ATTENDU QU'en plus des assemblées publiques de consultation ainsi que des séances de consultation auprès de divers groupes ciblés, des séances d'information ont été tenues par la commission d'aménagement de la MRC afin d'informer les élus, les directions générales ainsi que les membres des comités consultatifs d'urbanisme du contenu du projet de schéma d'aménagement et de développement et des modifications normatives qu'entraînera l'entrée en vigueur de ce document;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du contenu du document et notamment des orientations, objectifs et dispositions normatives touchant son territoire

municipal;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme donne un avis favorable sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Kamouraska.

172.07.13

AUTORISATION DES SIGNATAIRES – BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ

ATTENDU QUE les signataires désignés à la Caisse populaire Desjardins de la rivière Ouelle pour la bibliothèque Mathilde-Massé sont Mme Nathalie Desroches et M. Marc Bélanger, tous deux membres du comité de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le comité de la bibliothèque est un organisme relevant directement de la Municipalité de Saint-Pacôme au niveau de la gestion et du contrôle financier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Frédérick Lee, directeur général de la Municipalité de Saint-Pacôme, soit désigné comme signataire principal, c'est-à-dire que M. Lee devra obligatoirement signer les chèques avec l'un des deux autres signataires.

173.07.13

ACCREDITATION DES HABITATIONS SAINT-PACÔME/RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté, le 6 décembre 2011, sa politique d'accréditation des organismes qui oblige les organismes désireux de se prévaloir des divers services municipaux qui leur sont conférés en vertu de cette politique, à se soumettre à la procédure d'accréditation des organismes;

ATTENDU QUE les Habitations Saint-Pacôme/Résidence du Lys d'Argent a manifesté son intérêt à obtenir cette accréditation et a fourni les documents exigés à la municipalité conformément à cette démarche;

ATTENDU QUE les Habitations Saint-Pacôme/Résidence du Lys d'Argent est admissible à l'accréditation des organismes de Saint-Pacôme, en vertu des critères d'admissibilité définis dans la politique d'accréditation des organismes de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE M. Gervais Lévesque en est le directeur général et qu'il ne participe pas aux délibérations pour la décision et que la demande est faite par le conseil d'administration;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme octroie l'accréditation aux Habitations Saint-Pacôme/Résidence du Lys d'Argent.

174.07.13

MISE EN DEMEURE DE ROCHE LTÉE – PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE lors de l'appel d'offres pour les travaux d'ingénierie dans le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de la Pruchière, la surveillance des chantiers devait être à temps complet;

ATTENDU QUE Roche Ltée - Groupe-conseil a obtenu le contrat des travaux d'ingénierie pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de la Pruchière en respectant l'appel d'offres;

ATTENDU QUE Roche Ltée – Groupe-conseil a fait parvenir la facture numéro 173052 au montant de vingt-huit mille cinq cent quarante et un dollars et cinquante et un cents (28 541,51 \$) pour des charges de surveillance de chantier;

ATTENDU QU'à la page 2 de l'appel d'offres il est cité « La Municipalité de Saint-Pacôme requiert des offres de services professionnels de génie-conseil pour la préparation de plans, devis et de surveillance de chantier pour l'installation de conduites pour les égouts sanitaires, égouts pluviaux, aqueduc, de réfection de structure de rue et

de l'obtention de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la rue de la Pruchière »;

ATTENDU QUE la classe 2.5.3 à la page 9 de l'appel d'offres stipule : « Les montants soumis incluent le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire à l'exécution du contrat de même que les frais généraux, les frais d'administration, les frais de déplacement, et les autres frais indirects inhérents au contrat et, lorsqu'applicables, les taxes, les frais et les droits de douane, les permis, les licences et les assurances ainsi que les frais de transport et de livraison »;

ATTENDU QUE dans l'offre de services professionnels soumise par Roche Ltée le 19 août 2011, il est stipulé au premier paragraphe de la page 1 (Compréhension du mandat) : « La Municipalité de Saint-Pacôme demande les services professionnels de génie-conseil pour la préparation de plans, devis et de surveillance de chantier pour l'installation de conduites pour les égouts sanitaires, égouts pluviaux, aqueduc, de réfection de structure de rue et de l'obtention de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la rue de la Pruchière » ce qui ne mentionne en aucun temps de la surveillance de chantier à temps partiel;

ATTENDU QU'à la page 21 de l'offre de service, l'organigramme ne mentionne pas de la surveillance de chantier à temps partiel;

ATTENDU QU'à la page 22 de l'offre de service (Expérience des ingénieurs, techniciens et surveillant de chantier), au paragraphe se rapportant à Monsieur Rémy Proulx, mais par inadvertance de Roche Ltée est appelé Rémy Poulin dans l'encadré, il est mentionné en caractère gras « Dans le cadre de son mandat, Monsieur Proulx sera responsable de la surveillance de chantier sous la supervision de M. St-Cyr. », ce qui ne stipule en aucun temps de la surveillance de chantier à temps partiel;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité ne reconnaît pas et n'acquittera pas la facture numéro 173052 au montant de vingt-huit mille cinq cent quarante et un dollars et cinquante et un cents (28 541,51 \$) jugeant que la surveillance des chantiers était incluse dans l'appel d'offres.

175.07.13

FORMATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE l'Université rurale québécoise se tiendra du 9 au 13 septembre 2013 en collaboration avec MobilisAction Estrie;

ATTENDU QUE le thème *Pour en finir avec les crises : des clés pour en sortir ou les contourner* réitère l'importance pour les régions rurales de développer une culture, des outils et des indicateurs visant à gérer leur avenir plutôt que de réagir dans l'urgence;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire notre agent(e) de développement, au coût de trois cent soixante-treize dollars et soixante-sept cents (373,67 \$) et d'assumer les frais de déplacement et d'hébergement.

176.07.13

DON À LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE chaque fois qu'un sinistre survient, les bénévoles de la Croix-Rouge interviennent pour reconforter les victimes et combler leurs besoins essentiels en offrant des couvertures chaudes, de la nourriture, un endroit pour dormir et des vêtements neufs;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme verse un montant de 0,10 \$ par habitant, pour un total de cent soixante-cinq dollars et vingt cents (165,20 \$) à la Croix-Rouge Canadienne.

177.07.13

TRANSFERT DES FONDS NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE la résolution numéro 288.10.12 – Contribution de la Municipalité de

Saint-Pacôme au projet de réfection des infrastructures de la Station plein air a été adoptée lors de la séance extraordinaire du 22 octobre 2012;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de cette résolution il a été convenu que la Municipalité de Saint-Pacôme remette un montant de quatre mille huit cent soixante-dix dollars et trente-sept cents (4 870,37 \$) pour la première phase du projet d'entretien de la bâtisse communautaire de la Station plein air;

ATTENDU QUE la réfection de la toiture de la bâtisse est maintenant terminée ainsi que l'installation des dalles et la fermeture des renvois d'eau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à verser la somme prévue de quatre mille huit cent soixante-dix dollars et trente-sept cents (4 870,37 \$) à la Station plein air de Saint-Pacôme.

178.07.13

PROJET D'USINE DE BIOMÉTHANISATION DE LA SÉMER – DÉPÔT D'UNE RÉSOLUTION DE LA MRC ANNONÇANT SON INTENTION DE PRENDRE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TRAITEMENT ET DES GESTIONS DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES

ATTENDU QUE les représentants de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) ont récemment fait connaître leur projet d'usine de biométhanisation;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet de développement durable, proposant une solution à la problématique de l'enfouissement des matières organiques putrescibles qui contribuera à réduire significativement les gaz à effet de serre et est susceptible de faire émerger une filière de production industrielle de biométhane répondant à un important besoin dans le domaine du transport par camion;

ATTENDU QUE la SÉMER offre à la MRC de Kamouraska la possibilité de devenir partenaire financier au projet d'usine de biométhanisation en mettant 3% des actions de l'entreprise à la disposition de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* la MRC peut déclarer sa compétence relativement aux matières résiduelles;

ATTENDU QUE pour déclarer une telle compétence, la MRC doit conformément aux dispositions de l'article 678.1.2.2, adopter une résolution annonçant son intention de le faire, en mentionnant notamment les municipalités à l'égard desquelles la MRC désire se déclarer compétente;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la MRC de Kamouraska dans sa démarche afin d'obtenir sa compétence relativement aux matières résiduelles dans le projet d'une usine de biométhanisation.

179.07.13

RÈGLEMENT NO 177 FIXANT LES CONDITIONS RELATIVES À L'EXERCICE PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES, DE LEUR DROIT DE RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS PORTANT SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE BAS-LAURENTIEN INCLUANT LA RÉSOLUTION NO 200-CM2013 ANNONÇANT L'INTENTION DE LA MRC D'EXPLOITER EN PARTENARIAT UN PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE RÉGIONAL

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska entend développer puis exploiter en partenariat avec la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉ-BSL), les sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent, la Première Nation des Malécites de Viger ainsi qu'avec une (ou des) entreprise(s) privée(s), le projet de parc éolien communautaire Bas-Laurentien de 225 MW;

ATTENDU QUE le projet de parc éolien communautaire régional prévoit une participation des MRC du Bas-Saint-Laurent à hauteur chacun de 11,25% des parts publiques du projet, soit 10% par MRC plus 1,25% dédié à la CRÉ-BSL afin de permettre la création d'un fonds de développement régional qui sera géré par la CRÉ-BSL et servira à initier ou soutenir des projets bénéficiant à la totalité, sinon la majorité

des MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c C-47.1), une MRC doit annoncer par résolution son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien et transmettre celle-ci aux municipalités de son territoire au moins 45 jours avant le début de cette exploitation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la MRC de Kamouraska dans ses démarches de développer puis exploiter en partenariat avec d'autres intervenants régionaux un parc éolien communautaire.

180.07.13

ENGAGEMENT DE L'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE des candidats ont été rencontrés pour des tests et des entrevues pour le poste d'agent de développement;

ATTENDU QUE Mme Yvonne Tremblay est la candidate qui s'est vue choisie par le comité de sélection et le conseil municipal;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee et le maire, M. Gervais Lévesque, à procéder à l'engagement de Mme Yvonne Tremblay à titre d'agente de développement et de signer le contrat d'engagement selon les conditions salariales entendues, incluant une période de probation et quatre-vingt-dix jours (90).

181.07.13

AUTORISATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION DE VIDÉOTRON SITUÉ SUR LE TERRAIN DE LA STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE Vidéotron projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public »;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot 4 318 857;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme achemine cette résolution à Vidéotron à l'attention de M. Bruno Gagnon, urbaniste.

182.07.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME LÉA GOULET McCARTHY ET M. FÉLIX POULIOT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Léa Goulet McCarthy et M. Félix Pouliot ont acquis la résidence sise au 193, boulevard Bégin;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Léa Goulet McCarthy et M. Félix Pouliot au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 193, boulevard Bégin.

183.07.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. ROCH RICHARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. Roch Richard a reçu par leg la demie indivise la résidence sise au 169, rue Galarneau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Roch Richard au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 169, rue Galarneau.

184.07.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME LUCILLE POULIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Lucille Poulin a reçu par leg la demie indivise la résidence sise au 27 rue St-Luc;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Lucille Poulin au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 27 rue St-Luc.

185.07.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME MARIE-CLAUDE GUY ET M. DANY ST-PIERRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Marie-Claude Guy et M. Dany St-Pierre ont emménagé dans leur propriété sise au 19, rue Martin pour le début juillet 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Marie-Claude Guy et M. Dany St-Pierre au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 19 rue Martin.

CORRESPONDANCE

186.07.13

DEMANDE DE M. BILLY OUELLET POUR SA PROPRIÉTÉ DU 44A, RUE LAVOIE

ATTENDU QUE M. Billy Ouellet nous demande de refaire la bordure de rue à sa

propriété du 44A, rue Lavoie;

ATTENDU QU'il y a dégradation de ladite bordure de rue;

ATTENDU QUE la dégradation n'a pas été causée par les opérations de la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la bordure a été réalisée lors de l'implantation du réseau d'égouts sanitaires de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalement;

ATTENDU QUE les raisons ayant causées cette dégradations sont inconnues et qu'elles ont éventuellement été causées par les propriétaires antérieurs du bâtiment ou pour d'autres raisons;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme ne peut pas donner suite à la demande de M. Billy Ouellet;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme invite M. Ouellet à vérifier auprès de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalement ainsi qu'auprès du Ministère des Transports du Québec afin de vérifier les éventuelles causes de cette dégradation et de comment les correctifs peuvent être apportés par les deux parties.

187.07.13

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – COLLOQUE ANNUEL

ATTENDU QUE le projet Café-Jasette de notre Comité M.A.D.A. a été présenté pour les Prix d'excellence 2013 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé;

ATTENDU QUE notre candidature a été retenue;

ATTENDU QUE lors du colloque annuel, nous serons honorés afin de faire connaître notre projet à l'ensemble des participants;

ATTENDU QUE la remise de notre prix aura lieu lors du cocktail et du banquet des Prix d'excellence qui se déroulera le vendredi 20 septembre 2013 à compter de 18 heures;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que quelqu'un soit mandaté pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme et recevoir notre prix lors du cocktail et du banquet au coût de cinquante dollars (50,00 \$) par personne plus les frais de déplacement admissibles.

188.07.13

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DES 121, 121A ET 117 BOULEVARD BÉGIN

ATTENDU QUE les propriétaires des 121, 121A et 117 boulevard Bégin nous adressent une demande afin que le fossé longeant leurs propriétés sur la route 230 soit creusé et nettoyé;

ATTENDU QUE ce secteur du boulevard Bégin (route 230) relève du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les propriétaires n'en sont pas à leur première demande dans ce dossier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la demande des propriétaires des 121, 121A et 117 boulevard Bégin et de faire pression auprès du Ministère des Transports du Québec afin que ces travaux soient exécutés dans les meilleurs délais.

189.07.13

FONDATION DE L'ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE – TOURNOI DE GOLF ANNUEL

ATTENDU QUE la Fondation de la Polyvalente La Pocatière nous invite à la huitième édition de son tournoi de golf le samedi 7 septembre prochain au Club de golf La Pruchière;

ATTENDU QUE la Fondation a pour objectif prioritaire d'aider la Polyvalente La Pocatière à atteindre ses objectifs de réussite éducative auprès des jeunes et dans différents domaines;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer deux (2) droits de jeux au coût total de cent cinquante dollars (150,00 \$) lors du tournoi de golf annuel de la Fondation de l'école Polyvalente La Pocatière.

190.07.13

SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA – PARTICIPATION 2013

ATTENDU QUE le Symposium de Peinture du Kamouraska est de retour du 16 au 21 juillet 2013;

ATTENDU QUE cet événement d'envergure permet la rencontre d'artistes de qualité de tous les horizons avec notre milieu à haut potentiel visuel et culturel qu'est le Kamouraska;

ATTENDU QUE le Symposium de peinture du Kamouraska a pour objectif de faire connaître notre belle région partout au Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder comme par les années passées, à l'achat d'une peinture d'une valeur de cinq cents dollars (500,00 \$) incluant l'encadrement lors de la tenue de l'événement en 2013 et de payer le coût de deux (2) cartes pour le souper de fermeture au montant de vingt-cinq dollars (25,00 \$) chacune.

191.07.13

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-GABRIEL – DON AU CAMP DE JOUR 2013

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Gabriel nous a fait parvenir une contribution de cent dollars (100,00 \$) pour aider aux activités du Camp de jour 2013;

ATTENDU QUE l'aide financière du Club des 50 ans et plus de Saint-Gabriel nous aidera à fournir aux jeunes un service de qualité et ainsi leur permettre d'apprécier le Camp de jour à sa juste valeur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de remercier, en notre nom et au nom de nos jeunes, le Club des 50 ans et plus de Saint-Gabriel pour leur participation au succès de notre Camp de jour 2013.

192.07.13

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (HLM) – ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2013

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la révision budgétaire 2013 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	53 100 \$
DÉPENSES	
Administration	11 933 \$
Conciergerie et entretien	11 657 \$
Énergie, taxes, assurance et sinistres	25 508 \$
Remplacement, améliorations et modernisation	5 000 \$
Financement	44 068 \$
Services à la clientèle	3 554 \$
Total des dépenses	101 720 \$
DÉFICIT	

Partage du déficit :	48 620 \$
SHQ : 90%	43 758 \$
Municipalité	4 862 \$

VARIA

193.07.13

BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'AQUEDUC DES PETITES CÔTES

ATTENDU QUE l'aqueduc des Petites Côtes dessert quinze (15) résidences en eau potable;

ATTENDU QUE des analyses de l'eau prélevée à cet aqueduc démontrent que l'eau est très fortement contaminée et impropre à la consommation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget d'honoraires professionnels proposé par la firme BPR-Infrastructure inc. au montant de vingt mille sept cent quatre-vingts dollars (20 780,00 \$) taxes en sus pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la conduite d'eau potable sur un tronçon d'environ 500 mètres le long du boulevard Bégin afin d'alimenter l'aqueduc des Petites Côtes en eau potable.

194.07.13

AUTORISATION DE PAIEMENT – CAMÉLIA DESIGN

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à procéder au paiement de la facture numéro 2765 au montant de deux mille trois cent huit dollars et treize cents (2 308,13 \$) représentant le 2e versement pour la conception du site Internet de la Municipalité de Saint-Pacôme.

195.07.13

DEMANDE DE SOUMISSION – PROJET DE REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL – 2E PARTIE

ATTENDU QUE la 2e partie du projet de remplacement de la fenestration de l'édifice municipal a été approuvé lors de la programmation des travaux admissibles au remboursement de la taxe sur l'essence;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à lancer les appels d'offres pour le remplacement de la 2e partie de la fenestration de l'édifice municipal, ainsi que la porte de l'entrée principale du Centre communautaire.

196.07.13

DEMANDE CANADIEN NATIONAL (CN) – NETTOYAGE DE FOSSE

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée au Canadien National afin que le fossé en parallèle au chemin Nord du Rocher jusqu'à la rivière Ouelle soit nettoyé afin de permettre l'écoulement des eaux, et ce, plus particulièrement dans le secteur du Nord du Rocher tel que spécifié au code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

197.07.13

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par m. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h48.

Gervais Lévesque
Maire

Frédérick Lee
Directeur général